

N° 9/20 février 2012

AU CONSEIL COMMUNAL DE BALLAIGUES

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

I. But

Le présent préavis a pour but d'obtenir un crédit de CHF 100'000.- pour l'achat d'un nouveau tracteur pour les besoins des services communaux en remplacement du véhicule actuel.

II. Préambule

Le tracteur New Holland actuel utilisé depuis 2004 donne des signes évidents d'usure, de nombreuses pièces cèdent régulièrement au niveau hydraulique de plus, la mécanique est mise à rude épreuve avec l'utilisation des machines et accessoires dont dispose le service de voirie (lame à neige, saleuse, broyeur). La Municipalité estime en conséquence qu'il est préférable de le remplacer.

Appel d'offres

Un appel d'offre a été fait par invitation. Trois véhicules ont pu être essayés durant quelques jours sur le terrain par le personnel communal dans des situations de travail réelles.

Le choix du tracteur s'est effectué selon divers critères, agilité du véhicule, aptitude à être équipé avec les accessoires existants, confort d'utilisation, dimensions, service et entretien. Après analyse des résultats, le choix s'est porté sur le tracteur Fendt 210 Vario.

Caractéristiques du nouveau véhicule

- . Modèle Fendt 210 Vario
- . Diesel 3 cylindres turbo
- . Cylindrée 3300 cm³
- . Puissance 100 cv
- . Poids 3930 kg
- . Transmission à variation continue
- . Vitesse maxi. 40km/h
- . Commandes hydrauliques

III. Aspect financier

Véhicule, prix de base	CHF	113'100.00
Options et équipement complémentaire	CHF	25'112.00
Rabais Euro 14%	CHF	-13'350.00
Rabais de base 10%	CHF	<u>-11'886.00</u>
Total net HT	CHF	112'976.00
TVA 8.0%	CHF	<u>9'038.00</u>
Coût d'achat du véhicule TTC	CHF	122'014.00
Reprise de l'ancien véhicule	CHF	<u>21'888.00</u>
Prix d'achat total net TTC	CHF	100'126.00

Deux solutions de financement ont été étudiées par la Municipalité, à savoir l'achat ou le contrat de leasing sur cinq ans avec option d'achat à l'échéance.

Au vu de l'état des finances communales et comme cet achat figure aussi sur le plan d'investissement de la législature 2011-2016, la Municipalité a décidé que cette dépense sera financée par la trésorerie courante amortie en 5 ans.

IV. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil communal à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal,

- Vu le préavis municipal N° 8 de demande de crédit pour l'achat d'un tracteur pour le service de la voirie,
- Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. un crédit de CHF 100'000.00 est octroyé à la Municipalité pour l'achat d'un véhicule Fendt 210 Vario avec options
2. la dépense sera financée par la trésorerie courante, amortie en 5 ans.

La Municipalité reste volontiers à disposition du Conseil et de la Commission qui sera désignée pour tous renseignements complémentaires et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, ses salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Raphaël Darbellay

La secrétaire :

Sandra Parisot